

Actualisation et approfondissement des connaissances



Formation en présentiel



Durée :	2 jours (14 heures)	Dates :	Voir calendrier (1)
Objectif :	connaître les dernières législations et applications des thèmes afférents à la transaction et à la gestion de l'immobilier.		
Public :	mandataires, négociateur, responsable d'agence, agent immobilier, administrateur de biens, syndics de copropriété, tous professionnels de l'immobilier ayant recours à la carte T ou à la carte G		
Prérequis :	Première expérience dans l'immobilier		
Tarif :	Nous contacter. Financement possible selon votre statut	Lieu	Voir calendrier

PROGRAMME

1. L'ubérisation des locations saisonnières
2. La promesse synallagmatique de vente et la fiscalité de l'immeuble
3. La loi ALUR
4. L'application de la RT 2012
5. La distinction et le recoupement des différentes notions de surface

La déontologie des professions immobilières

L'intervenant :

La formation est animée par un professionnel de l'immobilier, disposant d'une expérience dans le domaine de la formation.

Contact et Information

Cette formation vous intéresse ?

Contactez-nous !

Par mail : information@absformation.fr
Sur notre site internet : www.absformation.fr
Par téléphone au : 02 40 42 26 90

*Evania RH, Sarl à Capital variable de 5000€
Siret : 510 294 770 000 19 - RCS : Versailles
Adresse : 13 rue Saint-Honoré, 78000 Versailles*

(1) Ouverture d'une session à partir de 2 personnes à Bordeaux ou Biarritz et de 3 personnes dans les autres villes couvertes

Programme pédagogique	
Titre	Actualisation et approfondissement des connaissances
Mode	En présentiel, intra ou inter entreprise
Dispositif d'accueil	En salle de réunion ou en salle de formation, en présentiel.
Suivi pédagogique	Un suivi pédagogique est assuré par le formateur tout au long de la formation. Les apports didactiques sont complétés par des illustrations constituées d'études de cas et de mises en situation par le biais de supports écrits, oraux ou informatiques. A la fin du cours, les élèves recevront une note de synthèse.
Nature de la sanction de la formation	Délivrance d'une attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de la formation.
Information des stagiaires	Les conditions d'information de l'offre de formation et les délais d'accès sont disponibles sur simple demande téléphonique auprès de l'organisme de formation.
Evaluation de la formation	Le suivi de la formation est sanctionné par la remise d'une attestation de suivi de formation à l'issue de la formation.
Appréciation des stagiaires	A la fin de la formation, les stagiaires remettent une évaluation « à chaud » de la formation.
Suivi des stagiaires	Un suivi téléphonique individualisé du stagiaire est assuré après la formation.
Effectif total du stage	Variable selon la date, le lieu, la période et la demande du client.

La société Evania R.H. organise l'action de formation suivante :

Action conforme au **décret n° 2016-173 du 18 février 2016** relatif à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier pris en application de l'art. 24 4° de la loi ALUR du 26 mars 2014.

Délivrance d'une attestation d'accomplissement de stage de formation continue susvisée nécessaire à tout renouvellement des cartes immobilières.

Actualisation et approfondissement des connaissances

CONTENU détaillé

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. L'ubérisation des locations saisonnières2. La promesse synallagmatique de vente et la fiscalité de l'immeuble3. La loi ALUR4. L'application de la RT 20125. La distinction et le recoupement des différentes notions de surface | <p>La déontologie des professions immobilières</p> <ul style="list-style-type: none">Ethique professionnelleRespect des loisCompétencesTransparenceSanction |
|--|--|